

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUSCRIPTION AU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'INDEMNISATION
DES PERTES MATÉRIELLES SUBIES PAR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR AGRICOLE LORS DE CATASTROPHES NATURELLES

LOI DU PAYS N° 2025 - 41 DU 12 DÉCEMBRE 2025

La présente demande, sous réserve de la validité et de la conformité des informations reportées et du paiement de la souscription à la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL), dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous, ouvre droit, dès réception de l'attestation correspondante, au bénéfice du dispositif exceptionnel d'indemnisation des pertes matérielles subies par les professionnels du secteur agricole en cas de catastrophes naturelles constatées par arrêté du Conseil des ministres pour une période de 12 mois à compter de la date de paiement de la souscription.

Comment être indemnisé en cas de catastrophe naturelle



Étape 1 : Faites votre demande -

Remplissez ce formulaire avec des informations exactes.



Étape 2 : Transmettre votre dossier complet

(formulaire+pièces) à la CAPL ou à la DAG pour enregistrement



Étape 3 : Payez votre cotisation selon le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce paiement peut se faire en ligne ou à la CAPL (Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire)

Étape 4 : Recevez votre attestation - La CAPL vous envoie une attestation.

Barème de fixation de la souscription annuelle au dispositif exceptionnel CATANAT

Type de souscripteur	Critères	Montant souscription annuelle
Agriculteurs	Carte CAPL ≤ 1 000 points ou carte provisoire	10 000 F CFP
Agriculteurs	Carte CAPL > 1 000 points	20 000 F CFP
Groupements agricoles	Groupements agricoles	20 000 F CFP
Agrotransformateurs	Démarrage d'activité inférieur à 1 an ou Chiffre d'affaire N-1 < = 5 millions de francs CFP	15 000 F CFP
Agrotransformateurs	Chiffre d'affaire N-1 > 5 millions de francs CFP	30 000 F CFP

1. Identification de l'exploitation agricole ou de l'entreprise – souscripteur

Mr ☐ Mme ☐ Nom, Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse du domicile : _____ Numéro DN : _____

Commune : _____ Boîte postale : _____ Code postale : _____

Adresse mail : _____

Personne morale : ☐ Oui ☐ Non

Fonction du responsable de la société : _____

Si oui, veuillez compléter le cadre.

☐ Société civile ☐ Société unipersonnelle ☐ SA ☐ SARL ☐ Association ☐ coopérative

Numéro TAHITI : _____

Année d'installation / création de l'entreprise : _____

Numéro de carte CAPL : _____ *joindre copie de la carte*

Type et carte : ☐ Mahana ☐ Terre-Mer ☐ Exploitant ☐ Grand exploitant ☐ Groupement & Société

Localisation de ou des exploitations : (Iles, Commune, PK, lieu dit....)

Exploitation 1 : _____

Exploitation 2 : _____

(si plusieurs exploitations)

2. Cultures et surface en m²

Surface totale exploitable : m²			Surface agricole utilisée : m²		
Culture(s) <i>Exemple : Banane, Fe'i, Vanille, Agrumes</i>	Surface (m²)	Commune	Référence cadastrale de la parcelle sur laquelle est située la culture	Situation foncière <i>Propriété, Location sans contrat, Bail sur terre privée, Indivision, Bail sur domaine</i>	Mode de culture <i>Plein champ, Serre, Ombère, Hors-sol</i>
TOTAL					

3. Moyens humains travaillant sur l'exploitation

Main d'œuvre	Nombre
Familiale permanente	
Familiale occasionnelle	
Salariée permanente	
Salariée saisonnière	
Autres	

4. Inventaires

Inventaire des élevages

Type élevage	Animaux	Race	Effectif	Observations

Inventaire des moyens matériels

Matériel	Caractéristiques	Date acquisition	Valeur neuf	Joindre facture ☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐

Inventaire des bâtiments et structures

Type	Usage	Date	Surface	Localisation

5. Exactitude des renseignements

Je certifie les informations exactes ☐

Je certifie que les biens listés dans le présent document
ne bénéficient pas d'une assurance privée couvrant les
catastrophes naturelles. ☐

Date : __/__/__

Signature :

6. Pièces à fournir

- Copie de carte professionnelle CAPL pour les exploitations agricoles ☐
- Copie du registre des entreprises ou KBIS pour les sociétés agricoles et les entreprises d'agrotransformation ☐
- Statut et document indiquant que le groupement agricole est enregistré et immatriculé conformément à la réglementation ☐
- Factures d'achats et photos des équipements déclarés ☐
- Copie du registre d'élevage pour les éleveurs ☐
- Compte de résultats de l'année N-1 pour les entreprises d'agrotransformation ☐

Note relative à la protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'application de l'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 relatif aux modalités de la déclaration des ruchers, la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données collectées sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité et du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...). Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française. Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr